

PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

Nous vous proposons le paiement 2, 4, 6, 8 ou 10 fois sans frais selon le montant de l'œuvre souhaitée ou le cumul des montants des œuvres souhaitées.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

Nous vous proposons le leasing.

Pourquoi le leasing ?

Vous gérez une société (EURL, SARL, SCI, Selarl, SAS, etc.) ou exercez en tant que profession libérale (SEL, EI, etc.), le leasing est la solution la plus avantageuse à ce jour.

En tant que professionnel, le leasing appliqué aux œuvres d'art vous permet de bénéficier d'une déduction de charges impactant par conséquent votre fiscalité. C'est la raison pour laquelle, il est important de respecter un équilibre financier. Nous veillons à vous proposer la solution la mieux adaptée, en collaboration et sous l'autorité de votre expert-comptable.

Pourquoi choisir un leasing plutôt qu'un achat classique « comptant » ?

1er cas : Achat classique comptant

Vous décidez d'acheter comptant l'œuvre sur la trésorerie disponible de votre entreprise.

Si assujetti, vous pouvez prétendre à la loi concernant le mécénat artistique.

- La déduction fiscale est étalée sur 5 ans. Les sommes sont déductibles dans la limite de 20.000 euros ou 5% du chiffre d'affaire hors taxe de l'entreprise lorsque ce dernier montant est plus élevé. Ce plafond annuel est diminué des versements déjà réalisés au titre du mécénat.
- Les professions libérales sont écartées de cette disposition fiscale.
- En fonction des montants, puiser dans la trésorerie peut porter atteinte à la solidité financière de la structure. Il est plus difficile d'accorder un crédit à une entreprise qui a une trésorerie faible.
- Contraintes comptables : vous devez enregistrer l'œuvre en immobilisation dans le bilan, et affecter le montant des déductions fiscales à un compte de réserve spéciale, figurant au passif du bilan. L'entreprise a pour obligation de joindre à sa déclaration de résultat un document concernant la constitution de cette réserve. Cette réserve comptable étant au passif peut par ailleurs générer une interrogation des établissements de crédit.
- Vous êtes limité à l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants uniquement, d'œuvres originales (ce qui exclut un pan entier de la photographie) et entièrement exécutées de la main de l'artiste.
-

2ème cas : Le leasing

Vous choisissez le leasing, vous n'êtes pas propriétaire de l'œuvre pendant la durée du contrat. L'œuvre d'art n'entre pas dans les actifs de l'entreprise, ce qui entraîne moins de contraintes au niveau comptable et financier.

Les avantages :

- Ouvert à l'ensemble des statuts professionnels disposant de locaux dédiés à l'activité (A l'exception des auto/microentreprises)
- Vous n'avez pas de limite réglementaire au niveau du montant défiscalisable, mais nous veillons à respecter un équilibre entre résultat financier, montant de l'œuvre à financer et mensualités.
- Vous comptabilisez les loyers en charges déductibles de votre bénéfice imposable (Article 39-1-1 du CGI).
- L'impact sur la trésorerie est plus faible.
- Vous avez le choix de louer des œuvres d'artistes vivant ou non.
- Vous n'avez pas la contrainte des œuvres originales (tout type de photographies entre dans le périmètre du leasing)
- Vous financez des œuvres d'art sur la durée la mieux adoptée à la trésorerie de votre entreprise.
- Assurance offerte sur l'œuvre pendant toute la durée de location de leasing.

L'art à titre professionnel s'inscrit dans une véritable stratégie de communication :

- Vous utilisez les supports d'une communication visuelle innovante et répondant aux tendances artistiques et culturelles du moment.
- Vous transformez votre investissement en un outil de communication impactant.
- Vous assumez une image engagée et personnalisée de votre structure.
- Par la valorisation du cadre de travail pour vos salariés, vous améliorez leur confort et sensation de bien-être dans l'entreprise, et ainsi en optimisez les performances.
- Vous montrez une image positive, dynamique et nouvelle de votre société auprès de vos partenaires et clients, et vous offrant même l'opportunité d'en séduire de nouveaux.

Comment ça marche ?

Nous (galerie Nature Forte) vendons à notre partenaire financier l'œuvre choisie par le client au prix affiché sur le catalogue.

L'œuvre sera ensuite mise en location par notre partenaire financier au profit de votre entreprise pour une durée donnée (13 à 48 mois).

Elle devient ainsi un élément de décoration dont la charge est 100% déductible de votre bénéfice imposable (dans le cadre légal de l'aménagement et la décoration des locaux professionnels).

Une charge déductible donc au même titre qu'une charge de fonctionnement, comme la location d'un photocopieur par exemple, de plantes pour la décoration des locaux, ou de mobiliers, etc.

Au terme de la période de location, deux options sont possibles :

- Soit la cession est effectuée au profit de l'entreprise locataire
- Soit la cession est effectuée à titre privée (le chef d'entreprise ou une tierce personne majeure)

Dans le respect des préconisations juridiques et fiscales, la valeur de cession à terme est de : (TVA appliquée 5,5 %)

= 5 % € HT si le rachat est effectué par l'entreprise locataire

= 10 % € HT si rachat est effectué à titre personnel ou tierce personne physique.

Deux exemples

Propositions valables pour une société à L'IS et Assujettie à la TVA

(Si votre situation professionnelle est différente, nous contacter)

Loyers mentionnés en HT (Taux de TVA appliqué sur les loyers 20 %)



Horse Mechanical

Ardif

100 x 65 cm

Acrylique sur toile avec caisse américaine

3500 euros

Durée du Leasing	13 mois	18 mois	24 mois	36 mois	48 mois
Loyer mensuel terme à échoir en HT	€ 322,00	€ 239,05	€ 186,55	€ 134,75	€ 108,50
Economie d'impôt réalisée en HT	€ 1.046,50	€ 1.075,73	€ 1.119,30	€ 1.212,75	€ 1.302,00
Coût final de l'œuvre en HT	€ 3.139,50	€ 3.227,18	€ 3.357,90	€ 3.638,25	€ 3.906,00
Economie Réalisée grâce au financement en HT	€ 360,50	€ 272,83	€ 142,10	€ -138,25	€ -406,00

Galerie Nature Forte
27 rue Jacques Louvel-Tessier
75010 Paris



Comme deux étoiles
Licea
80 x 80 cm
Acrylique et aérosol sur toile avec caisse américaine
1500 euros

Durée du Leasing	13 mois	18 mois	24 mois	36 mois	48 mois
Loyer mensuel terme à échoir en HT	€ 138,00	€ 102,45	€ 79,95	€ 57,75	€ 46,50
Economie d'impôt réalisée en HT	€ 448,50	€ 461,03	€ 479,70	€ 519,75	€ 558,00
Coût final de l'œuvre en HT	€ 1.345,50	€ 1.383,08	€ 1.439,10	€ 1.559,25	€ 1.674,00
Economie Réalisée grâce au financement en HT	€ 154,50	€ 116,93	€ 60,90	€ -59,25	€ -174,00

Dossier de financement soumis à étude, et sous réserve d'acceptation par le partenaire financier.

Le cout mentionné est celui supporté par la structure professionnelle. Il ne tient pas compte de la valeur de rachat et des frais de dossier (80 € ht maximum)

CONTACT

Pour toutes demandes d'informations, merci de contacter Jonk :

jonk@natureforte.fr

06.60.91.53.60